



Saint-Christophe-de-Double

MAIRIE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 AVRIL 2019 - 18H30

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Christophe-de-Double, légalement convoqué en date du 8 avril 2019, s'est assemblé, en date du jeudi 11 avril 2019 à 18h30, en Mairie, Salle du Conseil, sous la présidence de Alain ARNOUD, Maire par intérim.

La séance est déclarée ouverte à 18h30.

Présent(e)s : ARNOUD Alain, Maire par intérim, BRULATOUT Damien, adjoint, DONATIEN Hélène, DIERAS Margaux, SALLES Edith, MALAISE Stéphanie, FURET Karine, Conseillers Municipaux.


Absents : DA SILVA ROCHA Manuel, BERTRAND Stéphanie, Karine FURET, GOUVES Myriam

Elue Secrétaire de séance : Mme Edith SALLES

QUORUM ATTEINT

Conseillers Municipaux en exercice : 10
Conseillers Municipaux présents : 7
Conseillers Municipaux ayant donné pouvoir : 0
Conseillers Municipaux absents et/ou excusés : 3


ORDRE DU JOUR

 **Temps des délibérations :**

 **D1 - VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE 2019**

 **D2 - FINANCES COMMUNALES**

 **Affectation du résultat 2018 - Commune**

 **Affectation du résultat 2018 - Service Public d'Assainissement**

 **Affectation du résultat 2018 - Budget Annexe Logements Sociaux**

 **VOTE DU BUDGET PRINCIPAL et des budgets annexes**

Questions diverses

1-1 OUVERTURE DES DÉBATS

Le Maire par intérim ouvre la séance en évoquant le problème des élections municipales partielles complémentaires. L'élection est annulée.

1-2 DELIBERATION : TAUX D'IMPOSITION 2019

Considérant les propositions et différentes simulations étudiées,

Après avoir délibéré des variations de taux, le Conseil Municipal **DECIDE** :

- d'**ADOPTER** les taux suivants à l'unanimité des présents,

Taxes	Bases 2019	Taux =	Produit attendu
T. H.	419 900 €	12.50	52 488 €
F.B	369 900 €	15.55	57 519 €
F.N.B.	59 300 €	45.15	26 774 €
PRODUIT FISCAL PRÉVISIONNEL			136 781 €

Allocations compensatrices 2019 versées par l'Etat : 9 857 €.

Il en résulte un montant de ressources fiscales de 146 638 € et de 211 535.65 € en incluant l'attribution prévisionnelle de compensation liée aux charges consécutives du transfert de compétences à la CALI de 64 897.65 €.

Vote : Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

1-3 DELIBERATION : AFFECTATIONS DU RESULTAT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2017

Il expose à l'assemblée que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation.

Le conseil municipal, après avoir approuvé les comptes administratifs,
Statuant sur les affectations de résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Constate et approuve** les résultats du budget communal et des budgets annexes 2018.
- **Décide** de reporter les excédents de fonctionnement comme suit :

Budget communal : 269529.02 €
Budget annexe assainissement ; -4240.44 €
Budget annexe logements sociaux : 14571.58 €

Le budget assainissement est négatif car la facturation de l'assainissement 2018 a été fait sur l'exercice 2019.

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans les budgets 2019, ainsi que le détail des restes à réaliser.

Vote : Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 1

1-4 DELIBERATION : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES SERVICE ASSAINISSEMENT ET LOGEMENTS SOCIAUX

M. le Maire présente les grandes orientations du budget primitif 2019 qui prennent en compte

Les grandes lignes du budget primitif 2018, concernant ici encore le Budget Principal, le budget annexe Logements sociaux et le budget annexe Assainissement, se présentent ainsi :

A- BUDGET PRINCIPAL :

Fonctionnement : 736 899.88 €
Investissement : 234 502.56 €

TOTAL : 971 402.44 €

Commentaires :

1. On notera que les **dépenses de fonctionnement** regroupent les charges à caractère général (bâtiments, assurances, taxes etc.), les charges de personnel (salaires, cotisations), les contributions obligatoires. Les **recettes** sont constituées de contributions et compensations de l'état, de la CALI, du département mais aussi des locations de l'Espace Culturel.

2. Concernant **l'investissement, les dépenses réelles** prennent en compte la poursuite de la réfection du secrétariat, l'achat d'un lave-vaisselle pour la restauration scolaire et de tablettes dans le cadre de l'école numérique, le remplacement de l'épareuse et les travaux des voies communale « Le Barail » et « Le Trey ». Les **recettes réelles** sont constituées par des recettes d'équipement (subventions d'investissement du Conseil Départemental et de l'Etat) et des recettes financières (dotations, FCTVA).

B- BUDGET ANNEXE LOGEMENTS SOCIAUX :

Fonctionnement : 53 769.97 €

Investissement : 20 742.49 €

TOTAL : 74 512.46 €

Commentaires :

- Deux logements sur quatre sont désormais libres. Il convient de prévoir des travaux avant de pouvoir les louer.

C- BUDGET ANNEXE SERVICE ASSAINISSEMENT :

Exploitation : 33 768.39 €

Investissement : 33 268.37 €

TOTAL : 56 036.76 €

Commentaires :

- Surtaxe assainissement : 1.10 € TTC
- Redevance pour modernisation des réseaux de collecte au profit de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne – Taux 2018 : 0.245 € facturé par m³ d'eau consommé en 2018.

Vote : Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 1

2-INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Questions diverses

- ✓ Les locataires du 50 le Bourg sont partis. Des travaux de remise en état sont à prévoir.
- ✓ Dans le cadre du REP différentes rencontres musicales entre les élèves des écoles du REP sont organisées. Claire BORDACHAR, référente pédagogique du REP de Coutras souhaite organiser une de ces rencontres à l'Espace Culturel le matin du 17 juin.
- ✓ Des problèmes de retard à la garderie oblige à revoir le règlement intérieur au prochain conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 21:15.

Prochain Conseil Municipal (CM # 5)
15 MAI 2019 – 18:30
(à titre indicatif)

*Le texte des délibérations adoptées lors de cette séance du Conseil Municipal sera publié au **registre des délibérations** de la Mairie de Saint-Christophe-de-Double ainsi que sur le site web communal www.saintchristophededouble.fr
Ces délibérations sont librement consultables en Mairie aux horaires habituels d'ouverture.*

Le Maire,

La Secrétaire de séance,



Saint-Christophe-de-Double